

## Annexe

### Comment Colruyt Group limite-t-il son empreinte hydrique ?

#### 1. Gestion circulaire de l'eau

- **Avoid use** : utilisation du type d'eau adapté à l'usage. Pas d'utilisation d'eau potable lorsque ce n'est pas nécessaire.
- **Reduce** : gestion parcimonieuse de l'eau, grâce à l'optimisation des installations par exemple.
- **Reuse & recycle** : collecte maximale de l'eau de pluie et des eaux usées et réutilisation, après épuration ou non.
- **Replenish** : rétention de l'excès d'eau de pluie pour la laisser s'infiltrer dans les nappes phréatiques.

#### 2. Protection des ressources en eau

Notre objectif consiste à **garder autant que possible l'eau dans son circuit naturel** et hors du réseau d'égouts. Sur nos sites, nous visons une incidence minimale sur les eaux de surface et la nappe phréatique. Nous optons pour des revêtements perméables et aménageons des systèmes souterrains et aériens pour laisser l'eau de pluie s'infiltrer dans le sol.

#### 3. Réduction de l'empreinte hydrique de notre assortiment

Bien que le secteur de l'agriculture constitue l'un des principaux consommateurs d'eau, d'autres secteurs ne sont pas en reste. Nous entendons réduire systématiquement **l'empreinte hydrique de notre catalogue de produits et services**, de même que **l'écotoxicité** et **l'eutrophisation** de l'eau douce et de l'eau salée. À cette fin, nous œuvrons en collaboration avec les producteurs et les partenaires.

Vous trouverez plus d'informations sur les initiatives liées à l'utilisation ou à la réutilisation de l'eau sur [www.colruytgroup.com](http://www.colruytgroup.com) (par exemple <https://www.colruytgroup.com/fr/a-propos/nos-activites-dappui/technics-engineering/nos-activites/voila-comment-on-gere-leau-durablement>) et à la page 160 de notre dernier rapport annuel [https://issuu.com/colruytgroup/docs/rapport\\_annuel\\_2021-22\\_incluant\\_le\\_rapport\\_de\\_dura?fr=sMGY0MTUyNDQ0MTc](https://issuu.com/colruytgroup/docs/rapport_annuel_2021-22_incluant_le_rapport_de_dura?fr=sMGY0MTUyNDQ0MTc)).